

Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Chef adjoint, Section de la sécurité et de la sûreté, P-2

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 22 décembre 2018
DATE DE PUBLICATION : 23 novembre 2018
UNITÉ ADMINISTRATIVE : Greffe/Section de la sécurité et de la sûreté
LIEU D'AFFECTATION : La Haye
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT : 18-SEC-RMT-107309-R-THE HAGUE

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein de la Section de la sécurité et de la sûreté, Greffe du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »). Le titulaire du poste travaille pour la division du Mécanisme située à La Haye et relève du Chef de la sécurité.

Fonctions et responsabilités

Dans la limite de ses attributions, le Chef adjoint peut s'acquitter des tâches suivantes :

- Il aide le Chef de la sécurité dans la gestion des risques liés à la sécurité, notamment en rédigeant des procédures en la matière et en surveillant la mise en œuvre des mesures recommandées.
- Il établit un avant-projet de plan de sécurité pour la division du Mécanisme à La Haye et aide à la préparation du plan de sécurité du pays/de la région.
- Il évalue régulièrement les conditions de sécurité afin de garantir la sécurité des fonctionnaires.
- Il veille à ce que tous les fonctionnaires et leurs familles soient tenus au courant des problèmes risquant de compromettre leur sécurité.
- Il évalue régulièrement les conditions de sécurité des locaux à usage de bureaux.
- Il enquête sur des affaires ordinaires de vol, d'atteinte à la sécurité, de voies de fait, d'accidents ou d'autres incidents lorsque l'importance de l'infraction peut être immédiatement déterminée, et établit les rapports correspondants.
- Il aide le Chef de la sécurité à définir les règles et pratiques d'analyse des situations de crise et à préparer des plans d'intervention en cas d'urgence.
- Il aide au recrutement, à l'instruction et à la supervision des agents de sécurité et supervise le travail quotidien de la Section.
- Il aide à recenser et à enregistrer les biens de l'Organisation, à déterminer l'identité et le nombre de fonctionnaires et de membres de leurs familles à protéger, et évalue les besoins en matière de sécurité.
- Il assure la liaison avec les autorités locales afin de discuter de problèmes qui viendraient à surgir et prévoit des moyens de les résoudre.
- Il assure la liaison avec les bureaux respectifs du Mécanisme pour ce qui est des questions relatives à la sécurité de l'information.
- Il remplace le Chef de la sécurité lorsque ce dernier s'absente du lieu d'affectation.
- Il s'acquitte des autres tâches qui lui sont confiées.

Compétences

- **Professionnalisme** — Le titulaire du poste possède de bonnes connaissances de base dans des domaines de sécurité spécialisés afin de pouvoir prendre conscience des menaces et des dangers qui pourraient surgir et d'en évaluer la gravité. Il a de bonnes aptitudes à l'analyse ; il est apte à évaluer les incidences sur la sécurité des conditions économiques, politiques, culturelles et historiques ; il tire fierté de son travail et de ses réalisations ; il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il conserve son calme dans les situations de crise.
 - **Aptitude à la communication** — Le titulaire du poste s'exprime avec clarté et efficacité, à l'oral comme à l'écrit. Il est à l'écoute des autres, s'efforce de bien les comprendre et sait réagir comme il faut ; il n'hésite pas à demander des éclaircissements et se montre ouvert au dialogue ; il sait adapter le langage, le ton, le style et la présentation au public auquel il s'adresse ; il est soucieux de partager l'information avec les intéressés et les tient au courant.
 - **Planification et organisation** — Le titulaire du poste définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues. Il hiérarchise les activités et les tâches urgentes et adapte les priorités en fonction des besoins ; il prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; il tient compte des risques et des imprévus dans la planification ; il suit l'exécution des projets et les modifie s'il y a lieu ; il tire le meilleur parti du temps dont il dispose.
-

Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

QUALIFICATIONS

Formation

Un diplôme universitaire supérieur dans le domaine de la gestion de la sécurité, du droit, de la gestion d'entreprise, des relations internationales ou dans un domaine apparenté. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu d'un diplôme universitaire supérieur.

Expérience professionnelle

Au moins deux (2) années d'expérience, assortie d'une progression des responsabilités professionnelles, dans l'armée, la police, la gestion de la sécurité, de préférence dans l'armée ou la police ou dans un secteur apparenté. Une expérience préalable dans un tribunal pénal à l'échelon national ou international est très souhaitable. Une expérience préalable dans le domaine de la gestion des risques en matière de sécurité, de la planification de la sécurité, des opérations de sécurité et de la sécurité des informations est souhaitable.

Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, la maîtrise de l'anglais à l'oral comme à l'écrit est exigée. La connaissance du français est un atout.

Méthode d'évaluation

Les candidats sélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique qui sera suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

Remarque importante :

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

Gratuité

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou d'infraction autre qu'une infraction mineure au code de la route, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira.

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalables sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une

Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

Les avis de vacance de postes publiés sur le portail des carrières sont retirés à 23 h 59 (heure de New York) le jour de la date limite de dépôt des candidatures.

COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>
